

Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat).

[www.icmpd.org/MC2CM](http://www.icmpd.org/MC2CM)

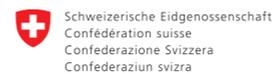
Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, copié ou transmis sous quelque forme ni par quelque procédé que ce soit, électronique ou mécanique, ce qui inclut la photocopie, l'enregistrement et tout stockage d'informations ou système de récupération, sans la permission des détenteurs des droits d'auteur.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union Européenne (UE) et de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC). Le contenu de cette publication est la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être compris comme reflétant les vues de l'UE ou de la DDC.

Co-financé par l'Union Européenne



Co-financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

Mis en œuvre par



MC<sup>2</sup>CM

MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION

## PROFIL MIGRATOIRE DE VILLE

TANGER

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Ce document est une synthèse du Profil migratoire de la ville de Tanger et du Document de priorités rédigés dans le cadre du projet Migration Ville - à - Ville en Méditerranée (MC2CM) qui vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance migratoire au niveau municipal, à travers un réseau de villes en Europe et dans le sud de la région méditerranéenne. Plus d'informations sont accessibles en ligne: [www.icmpd.org/MC2CM](http://www.icmpd.org/MC2CM).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE (2014)	
<b>Contexte politique et administratif</b>	Tanger est le chef-lieu de la Préfecture Tanger Asilah et de la région Tanger-Tétouane-Al Hoceima. La commune est divisée administrativement en quatre arrondissements: Bni Makada (38,3% de la population totale), Charf-Mghogha (21,2%), Charf-Souani (13,9%) et Tanger-Médina (28,6%)
<b>Population</b>	947 952
<b>Part de la population de la ville dans la population totale</b>	4,6%
<b>Proportion d'étrangers dans la population de la ville</b>	0,5% <i>Ce chiffre sous-estime le nombre d'étrangers dans la ville</i>

## CONTEXTE MIGRATOIRE

Bénéficiant d'un dynamisme économique remarquable et d'une position géographique aux portes de l'Europe, Tanger est devenue une ville attractive pour des populations à la recherche de meilleures conditions de vie ou transitant vers la rive nord de la Méditerranée. Elle est le lieu de divers mouvements migratoires internationaux en provenance du nord et du sud. Les Espagnols et les Français constituent les principales nationalités du nord présentes à Tanger. La ville compte des réfugiés syriens ainsi que des migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Ces flux migratoires sont difficiles à chiffrer mais sont très visibles dans l'espace de la ville. Les migrants subsahariens, très défavorisés socio-économiquement, se regroupent en périphérie de ville et souvent dans des logements précaires. Ils travaillent majoritairement dans la sphère informelle de l'économie. A l'inverse, les migrants en provenance du nord, jouissant généralement de meilleures conditions matérielles, sont répartis au sein de l'espace de la ville.

## SITUATION DE L'IMMIGRATION

La ville ne dispose que de très peu de données chiffrées sur l'immigration (effectifs, statut juridique, sexe, nationalité, etc.). Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué en 2014, la population étrangère à Tanger s'élève à 5 145 personnes, soit 0,5% de la population totale de la ville et 6% des étrangers recensés sur l'ensemble du pays. Ce chiffre ne reflète que la population présente au moment du recensement et le nombre d'étrangers reste largement supérieur. Selon l'Union africaine des associations de développement, le nombre de migrants subsahariens à Tanger avoisine les 3 000 personnes. Selon les enquêtes menées, il s'agit le plus souvent d'hommes jeunes, au niveau d'éducation relativement élevé et majoritairement actifs dans l'économie informelle. Quant aux réfugiés établis à Tanger, le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés (HCR) comptabilise pour l'année 2016 275 réfugiés et demandeurs d'asile.

## POLITIQUE MIGRATOIRE LOCALE

Les dispositions prises dans le cadre de la nouvelle politique migratoire nationale du pays et présentées dans la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (2014) permettent de garantir une meilleure intégration des migrants. Or, l'analyse de la situation à Tanger révèle des difficultés d'implantation de cette politique au niveau local, les compétences et ressources financières et humaines limitées de la commune entravant une prise en charge efficace des questions migratoires dans la ville. La commune adopte une approche qui vise à accroître sa visibilité comme institution ayant vocation à accompagner et orienter les migrants, soutenir et guider les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de la migration et de l'intégration, valoriser les cultures migrantes, et aboutir à l'élaboration d'un pacte local pour la gestion de la migration. Cette approche multidimensionnelle mobilise jusqu'aux instruments de coopération internationale et accompagne la prise de conscience grandissante des élus locaux sur les questions de migration.

Dans le cadre du projet MC2CM, le groupe de parties prenantes de la ville de Tanger (réunissant la municipalité, le secteur associatif et les services déconcentrés de l'Etat) a identifié les priorités suivantes:

1. La mobilisation des institutions concernées par l'intégration des migrants
2. La lutte contre la xénophobie et le racisme
3. Le développement de l'action associative en matière d'immigration
4. La connaissance des mouvements migratoires dans la ville
5. L'accueil et l'accompagnement des migrants
6. La santé des migrants
7. Le logement et l'hébergement des migrants
8. L'accès à l'emploi
9. La scolarisation des enfants de migrants

## PERCEPTION PAR LE PUBLIC DES MIGRANTS, DE LA MIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Une réflexion a été engagée au niveau communal et en concertation avec des intervenants locaux pour élaborer des solutions (même provisoires) d'inclusion au quotidien des migrants. La multiplication d'espaces et d'événements pour l'échange et le dialogue constitue une première étape nécessaire pour enclencher le processus d'inclusion, de participation, et d'intégration.

### Autorités locales ayant compétence dans la gouvernance migratoire locale

<p><b>Commune de Tanger</b></p>	<p>La Charte communale qui définit les compétences de la commune de Tanger ne lui attribue pas de prérogatives nettes en matière de migration. L'éducation, l'emploi, la santé et l'habitat ne relèvent pas des compétences propres à la commune ; ils peuvent sous conditions et pour certains aspects devenir des compétences partagées avec l'Etat ou transférées par ce dernier à la commune.</p> <p>Toutefois, se basant sur les lois et chartes régissant les fonctions des communes (qui mettent en valeur la mission de promotion du développement économique, social et culturel), Tanger s'efforce de mettre en place des structures d'accueil et cadres d'action et à s'ouvrir aux ONG travaillant dans le domaine de la migration.</p> <p>Les services municipaux les plus impliqués en matière de migration sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présidence de la commune</li> <li>• Le département des relations extérieures</li> <li>• Le service des affaires culturelles</li> </ul> <p>La commune peut, en outre, faire des propositions et des suggestions et émettre des avis sur les questions d'intérêt communal relevant de la compétence de l'Etat ou de toute autre personne morale de droit public</p>
<p><b>Conseil régional des Droits de l'Homme Tanger (CRDH)</b></p>	<p>Cet organisme public dispose d'un service spécialisé dans l'étude et le suivi de la migration ainsi que du traitement des plaintes et doléances des migrants (ayant trait à leurs droits).</p> <p>Le CRDH est associé au premier plan à la campagne de régularisation lancée fin 2013</p>

### Organisations non gouvernementales actives localement dans le secteur de la migration et de l'intégration

<p><b>ATTADAMON</b></p>	<p>Assistance et prise en charge des enfants en situation difficile</p>
<p><b>AHLAM</b></p>	<p>Promotion des droits des migrants avec un accent sur la question du genre</p>
<p><b>Rencontre méditerranéenne pour l'immigration et le développement</b></p>	<p>Large éventail d'activités en faveur des migrants</p>
<p><b>Clinique Juridique Hijra</b></p>	<p>Aide juridique et sociale aux migrants, réfugiés et candidats à l'immigration à l'étranger</p>
<p><b>Voix des migrants</b></p>	<p>Association de migrants subsahariens</p>
<p><b>Centre d'accueil des migrants</b></p>	<p>Assistance et aide aux migrants</p>
<p><b>Tanger Accueil Migrants (TAM)</b></p>	<p>Assistance et aide aux migrants</p>
<p><b>Maroc Intégration</b></p>	<p>Association de migrants</p>
<p><b>Collectif des communautés subsahariennes au Maroc</b></p>	<p>Collectif fondé par des étudiants subsahariens</p>
<p><b>Union Africaine des Associations de Développement</b></p>	<p>14 secteurs d'activités dont le secteur de la migration, considéré comme prioritaire. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'organisation d'événements et d'activités promouvant la coopération et le co-développement</p>
<p><b>Al Khaima</b></p>	<p>Action prioritaire concernant la protection des enfants issus de la migration africaine subsaharienne</p>
<p><b>Ponts Solidaires</b></p>	<p>Association de migrants</p>

Pour la plupart de ces associations, les sources de financement sont publiques (Ministère chargé de la migration, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'éducation). Deux associations bénéficient d'un appui financier de la commune : l'Union africaine des associations de développement et l'association Maroc intégration.

## **COORDINATION ET COOPÉRATION AU NIVEAU DE LA VILLE, SUR LE PLAN RÉGIONAL ET NATIONAL**

La commune a engagé un processus d'institutionnalisation de sa coopération avec certaines ONG locales (soutien financier et consultation par les autorités de la commune). Le Conseil de la région commence à s'approprier la question de la migration. Les importants moyens de cette structure, doublés d'une coopération avec la commune, permettraient de donner plus de consistance à l'action de Tanger et d'améliorer l'intégration des migrants. Le Ministère chargé de la migration mène des actions ponctuelles, seul ou en partenariat avec d'autres départements ministériels et ONG. A Tanger cependant, ce ministère ne dispose jusqu'à présent d'aucune représentation. Le HCR enfin effectue des visites ponctuelles à Tanger et compte ouvrir prochainement une antenne dans la ville.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Outre les accords de coopération avec les gouvernements autonomes espagnols de Catalogne et d'Andalousie, la commune de Tanger participe à 2 programmes de l'Agence allemande pour le développement (GIZ), le premier sur le renforcement des capacités des élus sur la gestion de la migration et le second sur l'échange d'expériences au niveau international de bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants.

Depuis 2016, Tanger est également le siège du Réseau marocain des Cités interculturelles, rejoignant le réseau des Cités interculturelles initié par le Conseil de l'Europe et bénéficiant du financement de l'Union européenne. Ce réseau agit pour la promotion des valeurs de la diversité culturelle, de la tolérance et de l'ouverture au sein des villes. Son action s'inscrit pleinement dans le programme global de défense des droits des migrants et de lutte contre toutes les formes d'exclusion et de xénophobie. Le réseau marocain a conclu une convention de coopération avec son homologue espagnol.

## **PERCEPTION PUBLIQUE DES MIGRANTS, DE LA MIGRATION ET DE L'INTÉGRATION**

Des enquêtes montrent que les migrants européens sont généralement perçus de façon positive tandis que les migrants subsahariens font l'objet de perceptions très négatives. Ces représentations contrastées vont de pair avec une faible prise en charge citoyenne de la question migratoire dans le domaine des droits de l'homme. Le développement de l'action des associations sur les questions de la migration devrait renforcer la conscience civique à l'égard des problèmes des migrants au sein de la ville, et renforcer le travail des institutions publiques. Des activités visant essentiellement la promotion des droits des migrants subsahariens et la culture du vivre ensemble sont organisées par des associations et la commune à Tanger.

**JOUISSANCE DES DROITS DE L'HOMME ET ACCÈS AUX SERVICES POUR LES MIGRANTS, ET MISSIONS CORRESPONDANTES DES AUTORITÉS LOCALES À TANGER**

	Éducation, formation professionnelle	Emploi et entrepreneuriat	Santé et affaires sociales	Protection contre la discrimination	Habitat	Participation politique et inclusion dans les processus de prise de décisions au niveau local
Compétence de la commune	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Institution communale responsable						
Politiques publiques locales ayant trait aux migrants	La commune de Tanger soutient le secteur associatif engagé pour la scolarisation des enfants de migrants dans les écoles publiques, et les formations professionnelles pour les plus âgés		Des dispositifs anciens gérés par la municipalité lui permettent de répondre à certains besoins des migrants en matière de santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de lutte contre les vecteurs des infections</li> <li>Dispositions dans le budget permettant l'enterrement des personnes sans ressources</li> </ul>			
Inclusion des migrants	Malgré l'obligation faite aux écoles de scolariser les enfants de migrants, les enfants subsahariens connaissent des difficultés d'accès à l'école, en raison de la faible réactivité des administrations scolaires locales (relevant du Ministère de l'Éducation nationale) aux dispositions prises au niveau national, et de défaillances dans la sensibilisation des parents migrants		La migration présente des défis nouveaux pour lesquels la ville n'est pas préparée (santé des femmes enceintes, pathologies liées aux écosystèmes tropicaux, obstacles financiers à l'accès aux soins de santé)			
Commentaires	Le rôle de la commune se limite à l'entretien des locaux de l'enseignement fondamental, l'aide aux élèves nécessiteux et la création de crèches (compétences partagée avec l'Etat). La commune peut intervenir auprès des services de l'Etat pour les inciter à régler des problèmes de scolarisation dans son territoire	La commune n'a aucune compétence dans le secteur de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat. Elle peut cependant engager un travail de sensibilisation, par exemple auprès du secteur économique sur la politique migratoire du pays et les mesures d'intégration des travailleurs migrants. La commune peut également présenter des requêtes à ce sujet aux services de l'Etat	L'action de la commune est limitée à l'entretien des dispensaires relevant de son ressort territorial. La structure municipale (le bureau d'hygiène municipal) n'a pas la vocation de fournir de soins sanitaires. La commune peut demander aux services de santé d'intervenir sur des questions de santé publique dans son territoire		La commune n'a pas de compétence pour construire des logements. Elle peut intervenir auprès des services de l'Etat sur des questions relatives au logement dans son territoire et donc les sensibiliser à la nécessité d'élaborer un plan d'action relatif à l'accès des migrants à l'hébergement. La commune a la compétence d'ouvrir des centres d'accueil pour loger les femmes en difficultés	La Constitution de 2011 offre aux résidents étrangers le droit de vote dans les élections locales